

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2019

LUTTER HAINE INTERNET - (N° 1785)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL61

présenté par
M. El Guerrab

ARTICLE 7

Compléter l'article 7 par les mots :

« , ainsi que sur les éventuelles réformes à apporter à cette loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par le biais de cet amendement, il s'agit d'inclure dans le rapport rendu annuellement par le Gouvernement au Parlement des pistes de réformes visant à rendre parfaitement efficace la lutte contre la haine sur l'internet. Il y a là urgence, comme le soulignent les travaux de la commissions d'enquête sur la lutte contre les groupuscules d'extrême droite. La menace d'attentats de la part de l'extrême droite est tout à fait réelle, comme l'a affirmé Monsieur Castaner, ministre de l'intérieur, durant son audition.